



Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 4 novembre dernier.

I - FINANCES

1.1 Renforcement Poste Brossuras :

approbation du plan de financement définitif

L'adjoint chargé de l'urbanisme présente le plan définitif de financement pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'électricité du poste Brossuras à réaliser par le Syndicat Energies de l'Isère.

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 12 426 €. Le montant des financements externes s'élève à 10 020 €.

La contribution prévisionnelle globale de la Commune est donc de 2 406 €, soit 569 € au titre des frais de maîtrise d'ouvrage (fonctionnement) et 1 837 € au titre de la contribution aux investissements.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Vote du taux de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation, faite en séance du 7 octobre dernier par l'adjoint chargé de l'urbanisme, sur la réforme de la fiscalité de l'urbanisme.

Une des dispositions est la création d'une nouvelle taxe dénommée taxe d'aménagement, en remplacement de la taxe locale d'équipement, qui s'appliquera à compter du 1er mars 2012 de plein droit dans les communes dotées d'un P.O.S. ou d'un P.L.U. Le taux de cette taxe est fixé à 1 % et peut, par délibération, être porté à 5 % maximum.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le taux à 5% sur l'ensemble du territoire communal et de n'appliquer aucune des exonérations facultatives.

Adoptée à l'unanimité.

2 - INTERCOMMUNALITE

2.1 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges

La communauté de communes de Bièvre-Est (C.C.B.E.) a étendu ses compétences à l'action sociale d'intérêt communautaire avec «la construction, l'entretien et la gestion d'équipements et de services de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ».

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) doit alors évaluer les charges transférées.

La CLETC a donc établi son rapport détaillé (fonctionnement du service transféré, coûts de l'exercice 2010) et l'a adopté à l'unanimité de ses membres en commission du 17/10/2011.

Pour la commune de Chabons, le montant des charges transférées de l'action sociale a été évalué à 19 089 €. Le 1er adjoint apporte quelques précisions sur le mode de calcul de ce montant (ancienne cotisation au S.I.G.M.A.S. + prorata charges de centralité centre de loisirs Lamartine + participation achat minibus + charges de fonctionnement du bâtiment Lamartine).

Rapport adopté à l'unanimité.

Le 1er adjoint signale que le montant de la dotation de solidarité attribuée à chaque commune par la C.C.B.E. pour 2011 sera identique à celui de 2010.

2.2 Etude sur le transfert de compétence Eau assainissement

La C.C.B.E. a engagé une étude d'opportunité du transfert de compétence «eau et assainissement» portant sur l'état des lieux techniques et les impacts du transfert de compétence.

Cette étude a été engagée en 2008 et réactualisée en 2011. L'ensemble des documents est mis à disposition des conseillers municipaux et un document de synthèse est distribué en cours de séance.

La décision de prise de compétence par la CCBE devrait intervenir d'ici la fin de l'année et, le cas échéant, la compétence serait mise en oeuvre en 2013.

Les services de la CCBE peuvent intervenir auprès des conseils municipaux à leur demande pour répondre aux questions.



Infos Municipales

3 - COMPTE RENDU MAIRE ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

3.1 Maire

Convention déneigement :

Le conseil a fixé en séance du 7 octobre dernier les bases de la nouvelle convention pour le déneigement de la voirie communale pour la saison 2011/2012.

Pour la saison 2012-2013, un appel d'offres sera lancé.

Construction illicite :

Contact sera pris prochainement avec l'intéressé et une information sera faite au prochain conseil.

Vandalisme :

Une plainte a été déposée suite à l'arrachage d'une des figurines (signalétique de sécurité) près de l'école et la présence de tags sur la voirie.

3.2 1er adjoint

Périscolaire

La C.C.B.E. a procédé au recrutement du personnel manquant.

3.3 2e adjoint

Préparation BP 2012

Rappel : les demandes en fonctionnement et investissement sont à lister avec chiffrage pour fin novembre.

3.4 Conseiller délégué cadre de vie

Aire de jeux de la Poste

Des parents ont formulé diverses demandes d'aménagement qui sont justifiées.

Elles seront prises en compte dès 2012 et seront à étaler sur plusieurs exercices budgétaires.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Extension groupe scolaire

Un retard de 5 semaines est constaté du fait du gros œuvre. Ceci va créer d'importants problèmes à la prochaine rentrée scolaire.

La demande de subvention à la CAF pour la partie accueil de loisirs et accueil périscolaire a été établie.

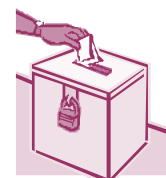
La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

Vendredi 13 Janvier 2012
à 20 H 30

en Mairie - Salle du Conseil
Municipal



Inscription sur la
Liste Electorale



AVIS AUX ELECTEURS !

Derniers Jours pour s'inscrire

Révision de la liste électorale

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale communale **jusqu'au Samedi 31 Décembre 2011 à 12 H**, pour pouvoir voter à partir du mois de mars 2012.

Calendrier électoral 2012

Elections Présidentielles 22 avril et 6 mai
Elections Législatives 10 et 17 Juin

L'inscription par correspondance est possible grâce aux **formulaire disponibles sur le site internet www.interieur.gouv.fr** à la rubrique à votre service / les élections / comment voter. Télécharger l'imprimé, l'éditer, le compléter et l'envoyer avec les pièces demandées à la mairie de votre domicile.

Inscription des jeunes de 18 ans

Vous avez eu ou vous aurez 18 ans avant le 28 Février 2012, vous devez venir en mairie afin de savoir si votre inscription sur la liste électorale communale a bien été effectuée.

Révision liste électorale complémentaire

Les étrangers ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires **jusqu'au 31 Décembre 2011** à la mairie du lieu de résidence.

Pour les renseignements et inscriptions, s'adresser en mairie. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.